



## Langue française II

Bac 1

Droit

Année académique 2025-2026

## Le rôle de la littérature et des écrivains dans la justice

### 1. OBJECTIFS

- Définition de la littérature engagée
- Comprendre comment la littérature sert de réflexion morale, politique et sociale.
- Analyser la manière dont les écrivains s'engagent contre les injustices (peine de mort, colonialisme, oppression, inégalités...).
- Développer une culture humaniste : droits humains, citoyenneté, liberté, résistance.
- Savoir lire, interpréter et comparer des textes argumentatifs, narratifs ou essayistiques engagés.

### 2. MODALITÉS DU COURS

- La présence au cours est fortement recommandée.
- Lectures obligatoires pour le cours (à lire dans l'ordre donné) :
  - Livre I du *Contrat social* de Rousseau
  - *La Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* d'Olympe de Gouges
  - *Claude Gueux* de Victor Hugo
  - *Réflexion sur la guillotine* de Camus
  - *Le Supplément au voyage de Bougainville* de Diderot
  - *J'accuse* de Zola
  - *Le Silence de la mer* de Vercor

### 3. ÉVALUATION

Ecrit (100%) - Commentaire de texte.

## Plan du cours

### A) DEFINITION DE LA LITTERATURE ENGAGEE

### B) DISCOURS DE RECEPTION DU PRIX NOBEL DE LITTERATURE PRONONCE PAR ALBERT CAMUS ( 1957)

En recevant la distinction dont votre libre Académie a bien voulu m'honorer, ma gratitude était d'autant plus profonde que je mesurais à quel point cette récompense dépassait mes mérites personnels. Tout homme et, à plus forte raison, tout artiste, désire être reconnu. Je le désire aussi. Mais il ne m'a pas été possible d'apprendre votre décision sans comparer son retentissement à ce que je suis réellement. Comment un homme presque jeune, riche de ses seuls doutes et d'une œuvre encore en chantier, habitué à vivre dans la solitude du travail ou dans les retraites de l'amitié, n'aurait-il pas appris avec une sorte de panique un arrêt qui le portait d'un coup, seul et réduit à lui-même, au centre d'une lumière crue? De quel cœur aussi pouvait-il recevoir cet honneur à l'heure où, en Europe, d'autres écrivains, parmi les plus grands, sont réduits au silence, et dans le temps même où sa terre natale connaît un malheur incessant?

J'ai connu ce désarroi et ce trouble intérieur. Pour retrouver la paix, il m'a fallu, en somme, me mettre en règle avec un sort trop généreux. Et, puisque je ne pouvais m'égaliser à lui en m'appuyant sur mes seuls mérites, je n'ai rien trouvé d'autre pour m'aider que ce qui m'a soutenu, dans les circonstances les plus contraires, tout au long de ma vie : l'idée que je me fais de mon art et du rôle de l'écrivain. Permettez seulement que, dans un sentiment de reconnaissance et d'amitié, je vous dise, aussi simplement que je le pourrai, quelle est cette idée.

Je ne puis vivre personnellement sans mon art. Mais je n'ai jamais placé cet art au-dessus de tout. S'il m'est nécessaire au contraire, c'est qu'il ne se sépare de personne et me permet de vivre, tel que je suis, au niveau de tous. L'art n'est pas à mes yeux une réjouissance solitaire. Il est un moyen d'émouvoir le plus grand nombre d'hommes en leur offrant une image privilégiée des souffrances et des joies communes. Il oblige donc l'artiste à ne pas s'isoler; il le soumet à la vérité la plus humble et la plus universelle. Et celui qui, souvent, a choisi son destin d'artiste parce qu'il se sentait différent, apprend bien vite qu'il ne nourrira son art, et sa différence, qu'en avouant sa ressemblance avec tous. L'artiste se forge dans cet aller-retour perpétuel de lui aux autres, à mi-chemin de la

beauté dont il ne peut se passer et de la communauté à laquelle il ne peut s'arracher. C'est pourquoi les vrais artistes ne méprisent rien; ils s'obligent à comprendre au lieu de juger. Et, s'ils ont un parti à prendre en ce monde, ce ne peut être que celui d'une société où, selon le grand mot de Nietzsche, ne régnera plus le juge, mais le créateur, qu'il soit travailleur ou intellectuel.

Le rôle de l'écrivain, du même coup, ne se sépare pas de devoirs difficiles. Par définition, il ne peut se mettre aujourd'hui au service de ceux qui font l'histoire : il est au service de ceux qui la subissent. Ou, sinon, le voici seul et privé de son art. Toutes les armées de la tyrannie avec leurs millions d'hommes ne l'enlèveront pas à la solitude, même et surtout s'il consent à prendre leur pas. Mais le silence d'un prisonnier inconnu, abandonné aux humiliations à l'autre bout du monde, suffit à retirer l'écrivain de l'exil, chaque fois, du moins, qu'il parvient, au milieu des privilèges de la liberté, à ne pas oublier ce silence et à le faire retentir par les moyens de l'art. Aucun de nous n'est assez grand pour une pareille vocation. Mais, dans toutes les circonstances de sa vie, obscur ou provisoirement célèbre, jeté dans les fers de la tyrannie ou libre pour un temps de s'exprimer, l'écrivain peut retrouver le sentiment d'une communauté vivante qui le justifiera, à la seule condition qu'il accepte, autant qu'il peut, les deux charges qui font la grandeur de son métier : le service de la vérité et celui de la liberté. Puisque sa vocation est de réunir le plus grand nombre d'hommes possible, elle ne peut s'accommoder du mensonge et de la servitude qui, là où ils règnent, font proliférer les solitudes. Quelles que soient nos infirmités personnelles, la noblesse de notre métier s'enracinera toujours dans deux engagements difficiles à maintenir le refus de mentir sur ce que l'on sait et la résistance à l'oppression.

Pendant plus de vingt ans d'une histoire démentielle, perdu sans secours, comme tous les hommes de mon âge, dans les convulsions du temps, j'ai été soutenu ainsi par le sentiment obscur qu'écrire était aujourd'hui un honneur, parce que cet acte obligeait, et obligeait à ne pas écrire seulement. Il m'obligeait particulièrement à porter, tel que j'étais et selon mes forces, avec tous ceux qui vivaient la même histoire, le malheur et l'espérance que nous partageions. Ces hommes, nés au début de la première guerre mondiale, qui ont eu 20 ans au moment où s'installaient à la fois le pouvoir hitlérien et les premiers procès révolutionnaires ont été confrontés ensuite, pour parfaire leur

éducation, à la guerre d'Espagne, à la deuxième guerre mondiale, à l'univers concentrationnaire, à l'Europe de la torture et des prisons, doivent aujourd'hui élever leurs fils et leurs œuvres dans un monde menacé de destruction nucléaire. Personne, je suppose, ne peut leur demander d'être optimistes. Et je suis même d'avis que nous devons comprendre, sans cesser de lutter contre eux, l'erreur de ceux qui, par une surenchère de désespoir, ont revendiqué le droit au déshonneur, et se sont rués dans les nihilismes de l'époque. Mais il reste que la plupart d'entre nous, dans mon pays et en Europe, ont refusé ce nihilisme et se sont mis à la recherche d'une légitimité. Il leur a fallu se forger un art de vivre par temps de catastrophe, pour naître une seconde fois, et lutter ensuite, à visage découvert, contre l'instinct de mort à l'œuvre dans notre histoire.

Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde ne se défasse. Héritière d'une histoire corrompue où se mêlent les révolutions déchues, les techniques devenues folles, les dieux morts et les idéologies exténuées, où de médiocres pouvoirs peuvent aujourd'hui tout détruire mais ne savent plus convaincre, où l'intelligence s'est abaissée jusqu'à se faire la servante de la haine et de l'oppression, cette génération a dû, en elle-même et autour d'elle, restaurer à partir de ses seules négations un peu de ce qui fait la dignité de vivre et de mourir. Devant un monde menacé de désintégration, où nos grands inquisiteurs risquent d'être blâmés pour toujours les royaumes de la mort, elle sait qu'elle devrait, dans une sorte de course folle contre la mort, restaurer entre les nations une paix qui ne soit pas celle de la servitude, réconcilier à nouveau travail et culture, et refaire avec tous les hommes une arche d'alliance. Il n'est pas sûr qu'elle puisse jamais accomplir cette tâche immense, mais il est sûr que, partout dans le monde, elle tient déjà son double pari de vérité et de liberté, et, à l'occasion, sait mourir sans haine pour lui. C'est elle qui mérite d'être saluée et encouragée partout où elle se trouve, et surtout là où elle se sacrifie. C'est sur elle, en tout cas, que, certain de votre accord profond, je voudrais reporter l'honneur que vous venez de me faire.

Du même coup, après avoir dit la noblesse du métier d'écrire, j'aurais remis l'écrivain à sa vraie place, n'ayant d'autres titres que ceux qu'il partage avec ses compagnons de lutte, vulnérable mais entêté, injuste et passionné de justice, construisant son œuvre sans

honte ni orgueil à la vue de tous, tou jours partagé entre la douleur et la beauté, et voué enfin à tirer de son être double les créations qu'il essaie obstinément d'édifier dans le mouvement des tructeur de l'histoire. Qui, après cela, pourrait attendre de lui des solutions toutes faites et de belles morales? La vérité est mystérieuse, fuyante, toujours à conquérir. La liberté est dangereuse, dure à vivre autant qu'exaltante. Nous devons marcher vers ces deux buts, péniblement, mais résolument, certains d'avance de nos défaillances sur un si long chemin. Quel écrivain dès lors oserait, dans la bonne conscience, se faire prêcheur de vertu? Quant à moi, il me faut dire une fois de plus que je ne suis rien de tout cela. Je n'ai jamais pu renoncer à la lumière, au bonheur d'être, à la vie libre où j'ai grandi. Mais bien que cette nostalgie explique beaucoup de mes erreurs et de mes fautes, elle m'a aidé sans doute à mieux comprendre mon métier, elle m'aide encore à me tenir, aveuglément, auprès de tous ces hommes silencieux qui ne supportent dans le monde la vie qui leur est faite que par le souvenir ou le retour de brefs et libres bonheurs. Ramené ainsi à ce que je suis réellement, à mes limites, à mes dettes, comme à ma foi difficile, je me sens plus libre de vous montrer, pour finir, l'étendue et la générosité de la distinction que vous venez de m'accorder, plus libre de vous dire aussi que je voudrais la recevoir comme un hommage rendu à tous ceux qui, partageant le même combat, n'en ont reçu aucun privilège, mais ont connu au contraire malheur et persécution. Il me restera alors à vous en remercier, du fond du cœur, et à vous faire publiquement, en témoignage personnel de gratitude, la même et ancienne promesse de fidélité que chaque artiste vrai, chaque jour, se fait à lui-même, dans le silence.

## La littérature et droits humains

### A) ROUSSEAU, LE CONTRAT SOCIAL (LIVRE I)

### B) OLYMPE DE GOUGES, DECLARATION DES DROITS DE LA FEMME ET DE LA CITOYENNE

#### Déclaration des droits de l'homme (1789)

Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être Suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.

#### Article premier

- Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

#### Article 2.

- Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

#### Article 3.

- Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

#### Article 4.

- La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

#### Article 5.

- La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

**Article 6.**

- La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

**Article 7.**

- Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

**Article 8.**

- La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

**Article 9.**

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

**Article 10.**

- Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

**Article 11.**

- La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

**Article 12.**

- La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

**Article 13.**

- Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés.

**Article 14.**

- Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

**Article 15.**

- La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

**Article 16.**

- Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

**Article 17.**

- La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

**ACTIVITÉ 1 — La société du siècle d'Olympe de Gouges**

**DOCUMENT 1 — Émilie du Châtelet, Discours sur le bonheur, 1779**

Les hommes ont une infinité de ressources pour être heureux, qui manquent entièrement aux femmes. Ils ont bien d'autres moyens d'arriver à la gloire, et il est sûr que l'ambition de rendre ses talents utiles à son pays et de servir ses concitoyens, soit par son habileté à la guerre, ou par ses talents pour le gouvernement, ou même les négociations, sont autant de sources de (celle) qu'on peut proposer à l'autre sexe ; mais les femmes sont exclues, par leur état, de toute espèce de gloire, et quand, par hasard, il se trouve quelqu'une qui née avec une âme assez élevée, il lui reste que l'étude pour la consoler de toutes les exclusions et de toutes les dépendances auxquelles elle se trouve condamnée par état.

Lisez le texte. En quoi la description des statuts des hommes et des femmes constitue-t-elle une synthèse claire de la société du XVIII<sup>e</sup> siècle ?

## ACTIVITÉ 2 — La condition des femmes au XVIII<sup>e</sup> siècle

1 — Déterminez si ces propositions tirées de l'ouvrage de l'historienne Dominique Godineau, Les Femmes dans la France moderne concernant le XVIII<sup>e</sup> siècle (p. 7) sont vraies ou fausses.

- A. Seule une minorité de femmes ne participe pas à la vie économique.
- B. Dans les premières années, les filles sont séparées des garçons.
- C. Les hommes occupent les fonctions publiques ; les femmes n'évoluent que dans la sphère privée.
- D. Comme dans le droit romain, les femmes ne peuvent détenir aucune charge publique et sont exclues de la quasi-totalité des instances de pouvoir.

### DOCUMENT 2 — Articles de l'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert

**J.-F.-E. Desmahis, « Femme », Morale, vol. VI, 1756.**

Ce nom seul touche l'âme, mais il ne l'élève pas toujours ; il ne fait naître que des idées agréables, qui deviennent un moment après des sensations inquiètes, ou des sentiments tendres ; et le philosophe qui croit contempler, n'est bientôt qu'un homme qui désire, ou qu'un amant qui rêve. [...] Cette moitié du genre humain, comparable entièrement à l'autre, lui est supérieure en agréments, inférieure en force. La rondeur des formes, la finesse des traits, l'éclat du teint, voilà ses attributs distinctifs.

**Ch.-G. Le Roy, « Homme », Morale, vol. VIII, 1765.**

On ne peut qu'être frappé de cet avantage [de l'homme sur les animaux] lorsqu'on regarde les travaux immenses de l'homme, qu'on examine le détail de ses arts, et le progrès de ses sciences ; qu'on le voit franchir les mers, mesurer les cieux, et disputer au tonnerre son bruit et ses effets. Mais comment ne pas frémir de la bassesse ou de l'atrocité des actions par lesquelles s'avilit souvent ce roi de la nature ?

Comparez les deux définitions en soulignant le vocabulaire mélioratif et en surlignant le vocabulaire péjoratif. Que constatez-vous ?

## ACTIVITÉ 3 — La postérité d'Olympe de Gouges

**DOCUMENT 3 — Geneviève Fraisse, Déclaration des Droits de la Femme d'Olympe de Gouges**

À l'article XII, Olympe de Gouges a remplacé le mot force par celui d'utilité. Être utile se décline alors de plusieurs façons. Il y a d'abord la patrie qu'il faut à la fois servir et sauver, ce qui se traduit pour elle, girondine, par une foi républicaine adossée à la monarchie. Cela peut surprendre, sembler contradictoire et, pourtant, à la lire, on comprend la cohérence de cet alliage vu comme une sorte de sécurité politique pour tenir la nation, pour la sauver en cette époque bouleversée. Mais là qu'Olympe de Gouges introduit l'idée d'une "caisse patriotique", impôt volontaire, à l'instar de ce que firent jadis les Romaines, telles des représentantes responsables.

— Geneviève Fraisse, Déclaration des Droits de la Femme d'Olympe de Gouges, Libro, 2021.

---

**C) LES INJUSTICES ENVERS LES FEMMES**

---

**TEXTE 1 — La Fontaine, « Les Femmes et le secret », *Fables*, 1678**

Rien ne pèse tant qu'un secret ;  
Le porter loin est difficile aux Dames :  
Et je sais même sur ce fait  
Bon nombre d'hommes qui sont femmes.

Pour éprouver la sienne un mari s'écria  
La nuit étant près d'elle : Ô Dieux ! qu'est-ce cela ?  
Je n'en puis plus ; on me déchire ;  
Quoi ! j'accouche d'un œuf ! d'un œuf ! Oui, le voilà  
Frais et nouveau pondu. Gardez bien de le dire,  
On m'appellerait Poule. Enfin n'en parlez pas.  
La femme neuve sur ce cas,  
Ainsi que sur maint autre affaire,  
Crut la chose, et promit ses grands dieux de se taire.  
Mais ce serment s'évanouit  
Avec les ombres de la nuit.  
L'Épouse indiscrete et peu fine,  
Sort du lit quand le jour fut à peine levé :  
Et de courir chez sa voisine.  
Ma commère, dit-elle, un cas est arrivé :

« Ne m'en dites rien surtout, car vous me feriez battre.  
Mon mari vient de pondre un œuf gros comme quatre.  
Au nom de Dieu, gardez-vous bien  
D'aller publier cette nouvelle.  
Vous moquez-vous ? dit l'autre : Ah ! vous ne savez guère  
Quelle je suis. Allez, ne craignez rien.

La femme du pondeur s'en retourne chez elle.  
L'autre grillée déjà de conter la nouvelle :  
Elle va la répandre en plus de dix endroits  
Au lieu d'un œuf elle en dit trois.

Ce n'est pas encore tout, car une autre commère  
En dit quatre, et raconté à l'oreille le fait,  
Prétextant peu secrète,  
Car de ne point cacher ce qu'elle avait appris.  
Comme le nombre d'œufs, grâce à la renommée,  
De bouche en bouche allait croissant,  
Avant la fin de la journée  
Ils se montaient à plus d'un cent.

1 — Quel défaut est reproché aux femmes ? Quel rapprochement faites-vous avec le mythe de Pandore ?

2 — Surlignez les noms ou adjectifs désignant les femmes.

3 — Surlignez les passages exprimant le point de vue satirique de La Fontaine.

## TEXTE 2 — Diderot, *La Religieuse*, 1796

*Enfant illégitime, Suzanne Simonin écrit au marquis de Croismare depuis le couvent où elle est enfermée.*

S'il arrivait qu'on dît à ma mère : « Vous avez des enfants charmants... » jamais cela ne s'entendait de moi. J'étais quelquefois bien vengée de cette injustice ; mais les louanges que j'avais reçues me coûtaient si cher quand nous étions seules, que j'aurais autant aimé de l'indifférence ou même des injures ; plus les étrangers m'avaient marquée de prédilection plus on avait d'humeur lorsqu'ils étaient sortis.

Ô combien j'ai pleuré de fois de n'être pas née laide, bête, sottie, orgueilleuse ; en un mot, avec tous les travers qui leur réussissaient auprès de nos parents ! Je me suis demandé d'où venait cette bizarrerie, dans un père, mère d'ailleurs honnêtes, justes et pieux. Vous l'avouerez-je, monsieur ? Quelques défauts échappés dans mes accès de colère, car il était violent ; quelques circonstances assemblées autour d'un événement qui m'est de toujours resté inconnu ; une parole de valets, m'en ont fait supposer, ô mon père, ce que les circonstances semblaient autoriser. Je me suis dit que peut-être la nature avait envers moi quelque rigueur, et que mon père aimait mieux me voir loin que d'avoir à me refuser une place qui m'aurait été légitimement due. Enfin il s'est présenté tant d'accidents qui m'ont fait supposer... et n'ont fait que me confirmer dans l'idée que je n'étais pas née de lui. Je n'ai pas osé lui en parler ; et quand je voulais dire quelque chose à ce sujet, mes forces m'abandonnaient. Je n'osais non plus le dire à ma mère ; peut-être mon père avait-il quelque incertitude sur ma naissance ; peut-être rappelais-je à ma mère une faute qu'elle avait commise, et l'ingratitude d'un homme qui avait trop écouté ; que

sais-je ? Mais quand ces soupçons seraient mal fondés, que risquerais-je à vous les confier ? Vous brûlerez cet écrit, et je vous promets de brûler vos réponses.

**Dans les premières lignes du texte, comment les humiliations subies par Suzanne s'expriment-elles ?**

---

## Les écrivains face à la peine de mort

---

A) VICTOR HUGO, CLAUDE GUEUX

B) CAMUS, REFLEXIONS SUR LA GUILLOTINE

---

## Littérature et colonialisme

DIDEROT, LE SUPPLEMENT AU VOYAGE DE BOUGAINVILLE

---

**Document : « Nature et société »**

### Texte 1

**Baron de Lahontan, *Dialogues de M. le baron de Lahontan et d'un sauvage* (1703), Premier dialogue : « De la religion ».**

#### LAHONTAN

J'avoue, mon cher frère, que tu as raison, et je ne saurais me lasser d'admirer l'innocence de tous les peuples sauvages. C'est ce qui fait que je souhaiterais de tout mon cœur qu'ils connussent la sainteté de nos Écritures, c'est-à-dire cet Évangile dont nous avons tant parlé ; il ne leur manquerait autre chose que cela pour rendre leurs âmes éternellement bienheureuses. Vous vivez tous si moralement bien que vous n'auriez qu'une seule difficulté à surmonter pour aller en paradis. C'est la fornication parmi les gens libres de l'un et de l'autre sexe, et la liberté qu'ont les hommes et les femmes de rompre leurs mariages, pour changer réciproquement, et s'accommoder au choix de nouvelles personnes. Car le grand Esprit a dit que la mort ou l'adultère pouvaient seuls rompre ce lien indissoluble.

#### ADARIO

Nous parlerons une autre fois de ce grand obstacle que tu trouves à notre salut, avec plus d'attention ; cependant je me contenterai de te donner une seule raison sur l'un de ces deux points, c'est la liberté des filles et des garçons. Premièrement un jeune guerrier ne veut point s'engager à prendre une femme qu'il n'ait fait quelque campagne contre les Iroquois, pris des esclaves pour le servir à son village, à la chasse et à la pêche, et qu'il ne sache parfaitement bien chasser et pêcher ; d'ailleurs, il ne veut pas s'énervier par le fréquent exercice de l'acte vénérien, dans le temps que sa

force lui permet de servir sa nation contre ses ennemis ; outre qu'il ne veut pas exposer une femme et des enfants à la douleur de le voir tué ou pris. Or, comme il est impossible qu'un jeune homme puisse se contenir totalement sur cette matière, il ne faut pas trouver mauvais que les garçons, une ou deux fois le mois, recherchent la compagnie des filles et que ces filles souffrent celle des garçons ; sans cela, nos jeunes gens en seraient extrêmement incommodés, comme l'exemple l'a fait voir envers plusieurs qui, pour mieux courir, avaient gardé la continence ; et d'ailleurs nos filles auraient la bassesse de se donner à nos esclaves.

## **LAHONTAN**

Crois-moi, mon cher ami, Dieu ne se paie pas de ces raisons-là, il veut qu'on se marie, ou qu'on n'ait aucun commerce avec le sexe. Car, pour une seule pensée amoureuse, un seul désir, une simple volonté de contenter sa passion brutale, il faut brûler éternellement. Et quand tu trouves de l'impossibilité dans la continence, tu donnes un démenti à Dieu, car il n'a ordonné que des choses possibles. On peut se modérer quand on le veut ; il ne faut que le vouloir. Tout homme qui croit en Dieu doit suivre ces préceptes, comme il nous avons dit. On résiste à la tentation par le secours de sa grâce qui ne nous manque jamais. Vois, par exemple, les jésuites, crois-tu qu'ils ne soient pas tentés quand ils voient de belles filles dans ton village ? Sans contredit ils le sont ; mais ils appellent Dieu à leur secours ; ils passent leur vie, aussi bien que nos prêtres, sans se marier, ni sans avoir aucun commerce criminel avec le sexe. C'est une promesse solennelle qu'ils font à Dieu, quand ils endossent l'habit noir. Ils combattent toute leur vie les tentations ; il se faut faire de la violence pour gagner le Ciel : il faut fuir les occasions de peur de tomber dans le péché. On ne saurait mieux les éviter qu'en se jetant dans les cloîtres.

## **Texte 2**

### **Montesquieu, *Lettres persanes* (1721), Lettre XIV.**

Comme le peuple grossissait tous les jours, les Troglodytes crurent qu'il était à propos de se choisir un roi. Ils convinrent qu'il fallait déferer la couronne à celui qui était le plus juste, et ils jetèrent leurs yeux sur un vieillard vénérable par son âge et par une longue vertu. Il n'avait pas voulu se trouver à cette assemblée ; il s'était renfermé dans sa maison, le cœur serré de tristesse.

Lorsqu'on lui envoya des députés pour lui apprendre le choix qu'on avait fait de lui : « À Dieu ne plaise, dit-il, que je fasse ce tort aux Troglodytes, que l'on puisse croire qu'il n'y a personne parmi eux de plus juste que moi ! Vous me déférerez la couronne, et, si vous le voulez absolument, il faudra bien que je la prenne. Mais comptez que je mourrai de douleur d'avoir vu en naissant les Troglodytes libres et de les voir aujourd'hui assujettis. » À ces mots, il se mit à répandre un torrent de larmes. « Malheureux ! disait-il ; et pourquoi ai-je tant vécu ? » Puis il s'écria d'une voix sévère : « Je vois bien ce que c'est, ô Troglodytes ! votre vertu commence à vous peser. Dans l'état où vous êtes, n'ayant point de chef, il faut que vous soyez vertueux malgré vous ; sans cela, vous ne sauriez subsister, et vous tomberiez dans le malheur de vos premiers pères. Mais ce joug vous paraît trop dur ; vous aimez mieux être soumis à un prince et obéir à ses lois, moins rigides que vos mœurs. Vous savez que, dans les villes, vous pourrez contenter votre ambition, acquérir des richesses et languir dans une lâche volupté, et que, pourvu que vous évitiez de tomber dans les grands crimes,

vous n'aurez pas besoin de la vertu. »  
Il s'arrêta au moment où ses larmes coulerent plus que jamais. « Eh ! que prétendez-vous que je fasse ? Comment se peut-il que je commande quelque chose à un Troglodyte ? Voulez-vous qu'il fasse une action vertueuse parce que je la lui commande, lui qui la ferait de même sans moi, et par le seul penchant de sa nature ? Ô Troglodytes ! je suis à la fin de mes jours, mon sang est glacé dans mes veines, je vais bientôt revoir vos sacrés aïeux : pourquoi voulez-vous que je les afflige, et que je sois obligé de leur dire que je vous ai laissés sous un autre joug que celui de la vertu ? »

### Texte 3

#### **Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes* (1755), seconde partie.**

Le premier qui ayant enclos un terrain s'avisa de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargné au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : « Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne ! » Mais il y a grande apparence qu'alors les choses en étaient déjà venues au point de ne plus pouvoir durer comme elles étaient : car cette idée de propriété, dépendant de beaucoup d'idées antérieures qui n'ont pu naître que successivement, ne se forma pas tout d'un coup dans l'esprit humain : il fallut faire bien des progrès, acquérir bien de l'industrie et des lumières, les transmettre et les augmenter d'âge en âge, avant d'arriver à ce dernier terme de l'état de nature. Reprenons les choses de plus haut, et tâchons de rassembler sous un seul point de vue cette lente succession d'événements et de connaissances dans leur ordre le plus naturel. [...]

Tant que les hommes se contenterent de leurs cabanes rustiques, tant qu'ils se bornèrent à couvrir leurs habits de peaux avec des épines ou des arêtes, à se parer de plumes et de coquillages, à se peindre le corps de diverses couleurs, à perfectionner ou embellir leurs arcs et leurs flèches, à tailler avec des pierres tranchantes quelques canots de pêcheurs ou quelques grossiers instruments de musique ; en un mot, tant qu'ils ne s'appliquèrent qu'à des ouvrages qu'un seul pouvait faire, et qu'à des arts qui n'avaient pas besoin du concours de plusieurs mains, ils vécurent, libres, bons, sains et heureux autant qu'ils pouvaient l'être par leur nature et continuèrent à jouir entre eux des douceurs d'un commerce indépendant : mais dès l'instant qu'un homme eut besoin du secours d'un autre, dès qu'on s'aperçut qu'il était utile à un seul d'avoir des provisions pour deux, l'égalité disparut, la propriété s'introduisit, le travail devint nécessaire et les vastes forêts se changèrent en des campagnes riantes qu'il fallut arroser de la sueur des hommes, et dans lesquelles on vit bientôt l'esclavage et la misère germer et croître avec les moissons. tout l'avantage, et que sans les conventions faites entre les hommes, la loi de nature ne serait jamais qu'un brigandage naturel. « Il faut, lui disait-il, des notaires, des prêtres, des témoins, des contrats, des dispenses. » L'Ingénu lui répondit par la réflexion que les sauvages ont toujours faite : « Vous êtes donc de bien malhonnêtes gens, puisqu'il faut entre vous tant de précautions ? »

L'abbé eut de la peine à résoudre cette difficulté. « Il y a, dit-il, je l'avoue, beaucoup d'inconstants et de fripons parmi nous ; et il y en aurait autant chez les Hurons s'ils étaient rassemblés dans une

grande ville ; mais aussi il y a des âmes sages, honnêtes, éclairées, et ce sont ces hommes-là qui ont fait les lois. Plus on est homme de bien, plus on doit s'y soumettre : on donne l'exemple aux vicieux, qui respectent un frein que la vertu s'est donné elle-même. »

## Engagement politique et social

---

ZOLA, J'ACCUSE

---

### Document 1 : Un drame en cinq acte (chronologie de l'affaire Dreyfus)

#### LA CONDAMNATION DE DREYFUS

1894

6 octobre :

Le Service de renseignements français, dit « Section de statistique », dirigé par le lieutenant-colonel Sandherr, attribue au capitaine Alfred Dreyfus, stagiaire à l'état-major, la paternité d'un rapport anonyme adressé à l'Attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne, le commandant Maximilien von Schwartzkoppen, et annonçant que l'officier destinataire a, de longue date, des rapports avec l'Allemagne. Le service tient Dreyfus pour l'auteur du bordereau.

15 octobre :

Dreyfus est arrêté sur l'ordre du général Mercier, ministre de la Guerre, et écroué à la prison du Cherche-Midi.

31 octobre :

À huis clos, le commandant du Paty de Clam, chargé de l'instruction préliminaire, contraint Dreyfus à lui livrer son rapport au ministre de la Guerre sans avoir pu obtenir l'aveu espéré. Le lendemain, l'agence Havas annonce l'arrestation d'un officier juif, époux d'une chrétienne. *Le Soir* est le premier à révéler le nom d'Alfred Dreyfus.

1er novembre :

*La Libre Parole* titre à la une : « L'affaire est déjouée parce que cet officier est juif. »

2 novembre :

Mercier, qui a, la veille, reçu le rapport bâclé du Paty de Clam, expose l'affaire en Conseil des ministres et obtient que l'information soit ordonnée ; transfère l'ordre au gouverneur de Paris, le général Saussier.

7 novembre :

L'Instruction judiciaire contre Dreyfus se confie au commandant en retraite Benoît d'Ormescheville. Dreyfus est transféré du Cherche-Midi au Cherche-Midi du Dépôt de la Préfecture de Paris.

8 novembre :

Le *Figaro* publie une interview de Mercier qui parle de l'accusation portée contre Dreyfus. Le ministre révèle pour la première fois au public des rumeurs de « preuves secrètes » conservées dans un dossier par le service du renseignement. À la suite de la parution, une vive controverse s'engage sur la procédure de l'affaire, la rigueur du ministère, et s'il est, ou non, possible de juger une cause aussi délicate par la justice militaire. *Le Figaro* doit finalement confirmer les propos du ministre.

13 décembre :

D'Ormescheville fait parvenir en général au rapport au général Saussier. Celui-ci, par un décret d'accusation, confie le conseil de guerre du service de l'auditeur. Le conseil de guerre décide qu'il y a lieu à accusation. Sous le chef d'accusation, l'écriture du bordereau est imputée à Dreyfus à moins qu'il n'y ait eu complicité de deux espions.

19 décembre :

Ouverture du procès. Le commissaire du gouvernement, Brisset, lit l'acte d'accusation établi en deux mois. Dreyfus est assisté par maître Demange.

21 décembre :

Le commandant Henry, du Service de renseignements, déclare à l'audience qu'une personne « honorable » avait affirmé qu'en mars 1894, elle avait eu en traitement à l'état-major ; il pouvait s'agir de Dreyfus. Un expert, Bertillon fait une démonstration improvisée et tente de prouver que Dreyfus est bien l'auteur du bordereau.

22 décembre :

Après une plaidoirie de trois heures du capitaine Dreyfus, les sept juges se retirent pour délibérer. Ils prennent connaissance du dossier secret, comprenant de nouvelles pièces, parmi lesquelles une note signée "Lucie" adressée à l'Attaché militaire italien Panizzardi. L'auteur se plaint de n'avoir pas reçu de réponses à ses lettres et de ce que ses communications n'auraient pas été sûres. Après les affirmations des experts, la confrontation Dreyfus-Esterhazy, Dreyfus est accusé par le dossier secret. Le président confirme qu'il s'agit d'un document jugé irrégulier. Finalement, Dreyfus est condamné à la dégradation militaire et à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée à l'île du Diable.

**NAISSANCE D'UN PARTI DREYFUSARD**

1895

17 janvier :

Félix Faure est élu président de la République, après la démission de Casimir-Périer.

Février :

Mathieu Dreyfus, frère d'Alfred, forme un comité de défense dont le bureau est présidé par le sénateur Trarieux.

1er juillet :

Il est rejoint par Georges Picquart, nommé rapporteur du Bureau des renseignements, et qui établit un dossier impartial sur la duplicité du général.

1896

Mars (fin) :

Une carte-télégramme (« le petit bleu ») adressée par Schwartzkoppen à son complice l'officier français Esterhazy est saisie par le service de renseignement. Les noms et numéros d'Esterhazy sont soumis à une étroite surveillance.

Juillet :

Picquart, en rouvrant le « dossier secret » constitué contre Dreyfus pour le procès de 1894, constate la présence d'une nouvelle pièce au dossier, destinée à accabler Dreyfus et à innocenter Esterhazy. Après une enquête personnelle, l'erreur judiciaire apparaît clairement en faveur d'Esterhazy. Il en réfère à ses supérieurs, les généraux de Boisdeffre et Gonse, mais en vain.

3 septembre :

La presse reprend une information publiée la veille par le journal anglais Daily Chronicle, et selon laquelle Dreyfus se serait échappé du bagne par la mer. Interrogée, la femme de Mathieu affirme n'avoir reçu aucune lettre de sa part. Malgré tout, les journaux maintiennent ces rumeurs jusqu'à la veille du procès.

15 septembre :

*L'Éclair* (daté du 13) publie une note communiquée par le ministre de la Guerre et révélant le contenu du dossier secret. Le document comprend une lettre attribuée à un Attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne de Paris, adressée au destinataire et contenant cette phrase : « Décidément cet animal de Dreyfus doit me reprendre. » Le « D... » de la lettre secrète « Ce canaille de D... » a été transformé par le journal en « Dreyfus ». En fait, on y révélait l'existence de la capitaine, adresse à la Chambre des députés une pétition

pour réclamer la justice. *L'Éclair* venait de démontrer que Dreyfus avait été jugé et condamné en pleine illégalité.

16 septembre :

Lucie Dreyfus, la femme du capitaine, adresse à la Chambre des députés une pétition pour réclamer justice.

2 novembre :

Henry remet au général Gonse une pièce prétendument saisie à l'ambassade d'Allemagne : une lettre de l'attaché italien Panizzardi à Schwartzkoppen accusant Dreyfus de toutes lettres. Il s'agit du « faux Henry » dont l'inauthenticité sera découverte en août 1898.

6 novembre :

Bernard Lazare publie sa brochure *Une Erreur judiciaire. La vérité sur l'affaire Dreyfus*, imprimée à Bruxelles pour déjouer une saisie éventuelle, et envoyée sous pli fermé à des hommes choisis. La presse y fait écho sévèrement et, le 18, le député Castelin demande, à la tribune de la Chambre, des poursuites contre Bernard Lazare ; mais le gouvernement y renonce.

10 novembre:

*Le Matin* publie un fac-similé du bordereau dont une photographie lui a été envoyée par deux experts commis en 1894.

16 novembre :

Picquart, devenu un témoin gênant, est éloigné de Paris par le général Gonse. Il est d'abord en mission pour l'Est, puis affecté au 4<sup>e</sup> tirailleurs en Tunisie.

Novembre : démarches de Bernard Lazare auprès d'Auguste Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat, et d'Émile Zola. Mais ses arguments ne convainquent pas encore complètement ceux qui deviendront des champions du dreyfusisme.

## **1897**

Mai : une lettre insolente d'Henry, son ancien subordonné au Service de renseignements, finit par convaincre Picquart qu'une machination est ourdie contre lui, afin d'étouffer toute révélation de sa part sur Dreyfus.

Juin : en congé à Paris, Picquart révèle à son ami d'enfance, l'avocat Louis Leblois, Alsacien comme lui, l'innocence de Dreyfus et la culpabilité d'Esterhazy, tout en exigeant de lui qu'il garde le secret.

13 Juillet : Leblois rend visite à Scheurer-Kestner et lui révèle le secret de Picquart, en lui demandant une discrétion absolue.

Octobre : le commandant Henry, voulant déjouer les efforts de Scheurer-Kestner, qui a annoncé son intention de faire campagne en faveur de la révision du procès de Dreyfus, fait prévenir Esterhazy du danger par des lettres anonymes signées « Espérance » et des rendez-vous secrets.

29 octobre : le président de la république Felix Faure reçoit Scheurer-Kestner, qui lui expose la conviction de l'innocence de Dreyfus.

30 octobre : Scheurer-Kestner, déjeunant avec le général Billot, ministre de la Guerre, lui révèle ses découvertes sur l'innocence de Dreyfus et la culpabilité d'Esterhazy. Le lendemain, mise au courant, la presse de droite se déchaîne contre le vice-président du Sénat. Henry, de son côté, met au point avec Esterhazy et du Paty de Clam de faux télégrammes signés « Speranza » et « Blanche » adressés à Picquart, afin de perdre celui-ci comme auteur du « petit bleu », initialement attribué à Schwartzkoppen.

12 novembre : mise en vente du deuxième mémoire de Bernard Lazare, *Une Erreur judiciaire. L'affaire Dreyfus*, chez Stock. À peu près à la même date, le coulissier M. de Castro reconnaît l'écriture du bordereau comme étant celle d'Esterhazy, dont il possède plusieurs lettres. Averti, Mathieu Dreyfus communique la nouvelle à Scheurer-Kestner, qui savait déjà la vérité par Leblois.

13 novembre : *Le Temps* publie une lettre de Scheurer-Kestner affirmant l'innocence de Dreyfus, et révélant que le vrai coupable est connu, sans préciser son nom.

15 novembre : Mathieu Dreyfus adresse au ministre de la Guerre, le général Billot, une plainte contre le commandant Esterhazy, qu'il accuse formellement d'être l'auteur du bordereau.

17 novembre : le général Saussier, sur l'ordre du ministre de la Guerre, fait ouvrir une enquête sur Esterhazy, dont il confie la responsabilité au général de Pellieux.

20 Novembre : Pellieux, délégué par Boisdeffre, Gonse et le Service de renseignements, conclut ainsi son rapport :  
« En mon âme et conscience, Esterhazy me semble hors de cause. [...] Picquart paraît coupable... »

25 novembre : l'article que publie Zola dans le *Figaro* :  
« M. Scheurer-Kestner », se conclut par ces mots : « La vérité est en marche, et rien ne l'arrêtera. »

26 novembre : retour de Picquart à Paris sur ordre de ses chefs. Des papiers sont saisis chez lui.

28 novembre : *Le Figaro* publie une lettre d'Esterhazy à l'une de ses anciennes maîtresses, Mme de Boulancy, transmise par l'avocat de celle-ci à Scheurer-Kestner, qui l'avait montrée à Pellieux

sans provoquer son intérêt. Or Esterhazy y affirmait qu'il ferait « *tuer cent mille Français avec plaisir* ».

*Le Figaro* publie cette missive incendiaire en même temps qu'une partie de cette correspondance. Grosse émotion publique.

29 novembre : Georges Clemenceau qui, depuis le début du mois, a commencé sa campagne révisionniste, pose la question : « *Qui ?* » dans *L'Aurore* : « *Qui donc protège M. le commandant Esterhazy contre les curiosités légitimes du juge ?* »

1<sup>er</sup> décembre : second article dreyfusard de Zola : « *Le Syndicat* », publié dans *Le Figaro*. Le dernier : la direction du journal, étant l'objet d'une campagne de désabonnements, le prie d'arrêter.

4 décembre : la seconde enquête de Pellieux, achevée le 2 décembre, devait conduire à un non-lieu en faveur d'Esterhazy. Cependant, la campagne dreyfusarde pousse le gouvernement à traduire Esterhazy devant le conseil de guerre de Paris. À la Chambre, le président du Conseil, Jules Méline, réaffirme : « *Il n'y a pas d'affaire Dreyfus !* » ; et le général Billot : « *Pour moi, en mon âme et conscience, comme chef de l'armée, je considère le jugement comme bien rendu et M. Dreyfus comme coupable.* »

## 1898

1<sup>er</sup> janvier : article de Clemenceau dans *L'Aurore* : « *On va poursuivre Esterhazy, puisqu'on ne peut faire autrement, mais seulement sur les faits accessoires révélés par le colonel Picquart. Le bordereau ne sera pas retenu. Il n'en sera pas dit un mot, le gouvernement ayant trouvé trois experts pour déclarer que l'écriture qu'Esterhazy reconnaissait comme sienne n'est pas de sa main.* »

4 janvier : maître Leblois dépose une plainte en faux au nom de Picquart, au sujet des télégrammes qu'il a reçus et qui s'attachaient à le compromettre.

10-11 janvier : procès à huis clos d'Esterhazy, qui est acquitté. La foule lui fait un triomphe.

12 janvier : article de Clemenceau : « *Est-ce fini ? Je ne crois pas. Il faut maintenant que le gouvernement, pour rester fidèle à ce uhlan [Esterhazy], poursuive le "syndicat", le fameux syndicat coupable d'avoir des doutes sur Esterhazy. Et s'il n'a pas le courage de le faire, je veux croire que les hommes qui ont pris cette affaire en mains ne s'arrêteront pas à mi-chemin. À eux de traîner Billot et son huis clos à la barre de l'opinion publique, devant un jury de citoyens français.* »

13 janvier : Picquart est puni de soixante jours d'arrêt de forteresse en attendant que la commission d'enquête ait statué sur son compte. Au Sénat, pour le renouvellement du bureau, Scheurer-Kestner n'est pas réélu à la vice-présidence.

## DE « J'ACCUSE » AU PROCÈS ZOLA

Le même jour, *L'Aurore* publie la Lettre ouverte d'Émile Zola au président de la République, pour laquelle Clemenceau a trouvé un titre fulgurant : « *J'Accuse...!* ». À la suite d'une interpellation d'Albert de Mun, la Chambre décide des poursuites contre Zola par 312 voix contre 122. Dans les jours qui suivent la publication de « *J'Accuse...!* », de nombreuses manifestations ont lieu à travers la France en faveur de l'armée, contre Zola, et contre les Juifs. Graves violences antisémites en Algérie.

15 janvier : publication d'une première liste de savants, d'écrivains et d'universitaires, favorables à la révision du procès de Dreyfus. Dans un article du 23 janvier, Clemenceau lancera un nouveau substantif : « *N'est-ce pas un signe, tous les intellectuels venus des quatre coins de l'horizon, qui se groupent sur une idée et y tiennent inébranlables ?* »

18 janvier : le général Billot expose sa plainte contre Zola. Elle porte sur la phrase de l'article : « *J'Accuse* » le conseil de guerre d'avoir « *commis le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable [Esterhazy]* ».

19 janvier : le groupe socialiste à la Chambre publie un manifeste, inspiré par Jules Guesde et Édouard Vaillant, qui renvoie dos à dos « *deux factions bourgeoises rivales* » : « *Prolétaires, ne vous enroulez dans aucune des clans de cette querelle civile bourgeoise !* ». Jaurès, acquis à la cause dreyfusarde, et Lucien Herr, le bibliothécaire de l'École normale supérieure, n'en ont pas moins signé ce manifeste.

20 janvier : réplique de Clemenceau dans *L'Aurore* : « *Les socialistes viennent de nous dire que le manifeste tend à ne produire un crime de justice et de trouver, hors de l'humain, la solution des problèmes politiques – au-dessus des groupements d'individus et des jurés. Quand le droit est en cause, c'est le droit de tous qui vient d'être offensé.* »

21 janvier : sous la plume de Maurice Charnay, *Le Parti ouvrier*, organe de la fraction socialiste révolutionnaire de Jean Allemane, réprimande les députés socialistes sur leur manifeste.

22 janvier : tout en défendant avec ardeur la hardiesse de Zola, Jaurès écrit dans *La Petite République* : « *Il ne faut pas isoler son acte du milieu social où il se produit. Or, derrière lui, derrière son initiative hardie et noble, tout un faisceau suspect de dévoueurs injustes marche sournois et avide, attendant lui jadis je ne sais quelle réhabilitation indirecte, propice à de nouveaux méfaits.* »

7 février : ouverture du procès Émile Zola devant les assises de la Seine, au Palais de justice de Paris. Maître Fernand Labori et maître Albert Clemenceau défendent l'écrivain. Le tribunal est présidé par Delegorgue qui va s'efforcer d'isoler le cas Zola du cas Dreyfus, et se rendra célèbre par son refrain : « *La question ne sera pas posée.* »

17 février : à la dixième audience, le général de Pellieux est amené à évoquer des pièces secrètes (le faux Henry), accablantes pour Dreyfus.

23 février : Zola est condamné à un an de prison et à 3000 franc d'amende (le maximum).

25 février : Clemenceau écrit dans *L'Aurore* : « *Chacun sait en France aujourd'hui que la vie et la liberté ont été outrageusement violées d'un bout à l'autre dans un simulacre de procès.* »

26 février : Picquart est mis en position de réforme.

5 mars : Picquart se bat en duel avec Henry et le blesse deux fois aux bras. Le même jour, Picquart refuse avec mépris de réunir des témoins contre Esterhazy.

2 avril : la Cour de cassation, auprès de laquelle Zola s'est pourvu, casse l'arrêt de la cour d'assises pour vice de forme : c'était au conseil de guerre et non au ministre qu'il appartenait d'assigner Zola.

10 avril : agression à coups de pierre contre Zola à Médan.

8-22 mai : élections législatives. L'affaire Dreyfus n'est pas au centre de la campagne, mais Jaurès est battu à Carmaux. À Alger, Édouard Drumont, soutenu par Max Régis, est élu. Un groupe antisémite pourra être composé à la Chambre des députés.

4 juin : première assemblée générale de la Ligue des droits de l'Homme, fondée par Ludovic Trarieux au début du mois de février.

28 juin : formation du ministère Henri Brisson ; Godefroy Cavaignac est nommé ministre de la Guerre.

7 juillet : le député de l'Aisne Castellani interpelle à la Chambre sur l'affaire Dreyfus. Cavaignac, décidé à en finir avec les révisionnistes, produit à la tribune trois documents secrets, qu'il juge écrasants pour le condamné, notamment la pièce « *Ce canaille de D...* » et le faux Henry accusant nommément Dreyfus, daté de 1896. Le ministre parle aussi des aveux qu'aurait faits Dreyfus le jour de sa dégradation au capitaine de gendarmerie Lebrun-Renault. La Chambre vote l'affichage du discours par 572 voix.

8 juillet : le colonel Picquart, dans *Le Temps*, dément formellement le faux Henry ; c'est une pièce fabriquée. Picquart est mis en prévention le 13 juillet, et une information judiciaire est ouverte contre lui et Leblois pour divulgation de documents secrets intéressant la défense nationale. Picquart restera onze mois au secret.

18 juillet : ouverture du second procès Zola devant les Assises de Seine-et-Oise à Versailles. L'écrivain est de nouveau condamné à un an de prison et à 3 000 francs d'amende. Il part en exil pour Londres.

10 août : Jaurès commence dans *La Petite République* la publication d'articles, « *Les Preuves* » : « *Il n'est plus possible de douter que pendant le procès Dreyfus une illégalité violente ait été commise.* »

12 août : à la suite d'une plainte de Picquart contre les auteurs des incohérences des lettres et des télégrammes destinés à le compromettre, le juge Bertulus avait conclu le 28 juillet à des poursuites contre Esterhazy ; les chambres des mises en accusation rendent un non-lieu en faveur d'Esterhazy.

13 août : le capitaine Cuignet, attaché au cabinet de Cavaignac, met au jour le tandem du « faux Henry » ; le document était composé de deux papiers collés ensemble. La différence d'origine était perceptible par transparence, à l'aide d'une lampe.

30 août : le lieutenant-colonel Henry, dans le cabinet du ministre...de la Guerre, se reconnaît l'auteur de la lettre en date d'octobre 1896 où Dreyfus est nommé. Arrêté, conduit au Mont-Valérien, il est retrouvé mort le lendemain, la gorge tranchée avec son rasoir.

3 septembre : Cavaignac démissionne ; il est remplacé par le général Zurlinden.

## RÉVISION DU PROCÈS DREYFUS

Lucie Dreyfus demande au garde des Sceaux de saisir la Cour de cassation d'un pourvoi en révision contre le jugement du 22 décembre 1894.

4 septembre : Esterhazy fuit en Belgique, puis en Angleterre, après avoir été mis à la réforme le 31 août.

5-6 septembre : Charles Maurras fait l'éloge d'Henry dans *La Gazette de France*, quotidien catholique et royaliste : « *Ce serviteur héroïque des grands intérêts de l'État, ce grand homme d'honneur.* »

12 septembre : du Paty de Clam est mis en non-activité. Affrontement en Conseil des ministres entre Brisson et Zurlinden, adversaire de la révision. Le ministre de la Guerre démissionne ; il est remplacé le 17 par le général Chanoine.

21 septembre : procès Picquart et Leblois devant la 8<sup>e</sup> chambre correctionnelle. Renvoi. Picquart est écroué au Cherche-Midi.

26 septembre : la presse rend compte d'un meeting antidreyfusard au cours duquel Déroulède s'est violemment écrié : « *Vos chapeaux sont des képis. [...] Si la grande Révolution était là, Clemenceau serait des premiers conduits à l'échafaud. [...] Les Jaurès et les Reinach pactisent avec la Triple Alliance. [...] Si Dreyfus rentre en France, il sera échappé.* »

27 septembre : le garde des Sceaux demande la révision du jugement de 1894.

11 octobre : Jaurès publie son recueil d'articles, « *Les Preuves* » aux éditions de *La Petite République* : « À cette heure, il nous suffit d'avertir une fois de plus les citoyens pour qu'ils ne permettent pas que le colonel Picquart soit jugé dans ... l'ombre. Qu'on l'accuse en plein jour ; nous ne demandons pas autre chose et nous avons la certitude que l'infamie de ses accusateurs éclatera. Plus de huis clos ! »

25 octobre : démission du général Chanoine, suivie de la démission du cabinet Brisson. Manifestation antisémite place de la Concorde : cent cinquante arrestations.

27–28–29 octobre : la demande de révision du procès Dreyfus est examinée par la Cour de cassation et déclarée recevable.

31 octobre : présentation du ministère Dupuy, Charles de Freycinet est nommé ministre de la Guerre.

23 novembre : le catholique Paul Viollet intervient dans *Le Temps* en faveur de Dreyfus. Quelques jours plus tard, l'abbé Pichot publie une brochure sur *La Conscience chrétienne et l'Affaire*, sous la forme d'une lettre à *La Croix*, quotidien catholique, antidreyfusard et antisémite : il y condamne l'antisémitisme comme une violation de l'Évangile. L'abbé Pichot doit cesser son enseignement au collège catholique de Felletin, après l'intervention de l'évêque de Limoges. Albert de Monaco nommera Pichot dans l'une des trois cures de la principauté.

14 décembre : *La Libre Parole* publie la première liste de la souscription ouverte pour permettre à la veuve du lieutenant-colonel Henry de poursuivre le député Joseph Reinach, accusé d'avoir sali la mémoire de son époux à travers une série d'articles publiés dans *Le Siècle*. Il y aura ainsi dix-huit listes, chaque obole étant assortie de propos favorables à l'armée et hostiles à Reinach et aux Juifs.

L'année suivante, l'antidreyfusard Pierre Quillard publiera cette liste méthodiquement classée, *Le Monument Henry*, chez Stock, le grand éditeur dreyfusard.

31 décembre : fondation de la Ligue de la patrie française. Le poète François Coppée en est le président d'honneur, et l'écrivain Jules Lemaître le président. Parmi les membres du Comité directeur on trouve les noms de Maurice Barrès, Ferdinand Brunetière, Godefroy Cavaignac, Vincent d'Indy, Frédéric Mistral, Gabriel Syveton...

## 1899

16 février : mort de Félix Faure, président de la République, adversaire de la révision.

18 février : élection d'Émile Loubet à la présidence de la République, au premier tour. Jules Guérin et ses bandes antisémites, la « Jeunesse royaliste », les ligueurs de Paul Déroulède, manifestent au retour de Loubet de Versailles à Paris. Un tract désigne Loubet comme « *l'élu des Juifs* ».

23 février : obsèques nationales de Félix Faure. Déroulède tente un putsch, en essayant d'entraîner les troupes du général Roget sur l'Élysée.

1<sup>er</sup> mars : la Chambre vote une loi de dessaisissement par laquelle la Chambre criminelle n'est plus en charge de la demande de révision, l'arrêt devant être rendu par la Cour de cassation toutes chambres réunies.

5 mai: Freycinet démissionne ; Camille Krantz le remplace.

31 mai : Déroulède est acquitté par la cour d'assises, après avoir déclaré : « *Citoyens jurés, si vous voulez que je recommence, acquittez-moi.* »

3 juin : arrêt de révision : Dreyfus est renvoyé devant le conseil de guerre de Rennes.

4 juin : le président Émile Loubet est l'objet d'une agression aux courses d'Auteuil : il est frappé d'un coup de canne par le baron de Christiani.

5 juin : retour de Zola en France. Il publie dans *L'Aurore* « *Justice* » : « *Je rentre puisque la vérité éclate, puisque la justice est rendue.* »

11 juin : puissante manifestation républicaine à Longchamp.

13 juin : un non-lieu est rendu sur les faits reprochés à Picquart et à maître Leblois.

22 juin : formation du ministère Waldeck-Rousseau, avec le général Galliffet à la Guerre et le socialiste Alexandre Millerand à l'Industrie.

1<sup>er</sup> juillet : retour de Dreyfus en France.

18 juillet : *Le Matin* publie un article d'Esterhazy, dans lequel celui-ci se déclare l'auteur du bordereau : il l'aurait écrit sur l'ordre de ses chefs pour prouver la culpabilité de Dreyfus, sur laquelle ils n'avaient qu'une certitude morale.

8 août : ouverture du second procès Dreyfus au lycée de Rennes.

10 août : Waldeck-Rousseau fait procéder à l'arrestation des principaux meneurs du mouvement antidreyfusard, tels Déroulède ou Guérin.

12 août : début de l'épisode du « *Fort Chabrol* » : Guérin s'enferme avec ses partisans dans l'immeuble du Grand Occident, rue Chabrol. La police fait le blocus.

14 août : maître Labori, qui défend Dreyfus avec maître Demange, est blessé d'un coup de pistolet tiré par un inconnu dans la rue.

9 septembre : cinq jurés sur sept réitèrent le jugement de 1894, Dreyfus étant reconnu « *coupable d'intelligence avec l'ennemi, avec circonstances atténuantes* » ; il est condamné à dix ans de détention.

19 septembre : sur la demande de Waldeck-Rousseau, et avec l'appui de la famille Dreyfus, Loubet signe la grâce d'Alfred Dreyfus. Dans la matinée, mort de Scheurer-Kestner, l'un des premiers dreyfusards.

19 novembre : grand défilé républicain à Paris, à l'occasion de l'inauguration place de la Nation du *Triomphe de la République* du sculpteur Jules Dalou.

## LA VICTOIRE DES DREYFUSARDS

### 1900

4 janvier : après huit semaines d'audiences, le Sénat, qui a été constitué en Haute Cour, prononce son verdict. L'accusation de complot est retenue contre Déroulède, Buffet, Lur-Saluces (**contumace**) et Guérin, qui sont condamnés à six ans de bannissement. Jules Guérin, reconnu coupable de plusieurs infractions connexes, est condamné à dix ans de détention.

28 janvier : élections municipales. Victoire de la droite et succès nationaliste à Paris, dont la municipalité était jusqu'alors détenue par une majorité de radicaux et de socialistes.

15 avril : ouverture de l'Exposition universelle à Paris.

14 décembre : loi d'amnistie pour tous les faits relatifs à l'Affaire (dont bénéficient notamment Zola et Picquart).

### 1902

27 avril- 11 mai : victoire du Bloc des gauches aux élections législatives.

5 octobre : funérailles d'Émile Zola, mort asphyxié accidentellement. Oraison funèbre par Anatole France.

### 1904

5 mars : la Cour de cassation, à la suite de nouvelles découvertes dans le dossier Dreyfus, déclare recevable la nouvelle demande en révision introduite par Dreyfus lui-même.

### 1906

12 juillet : la Cour de cassation casse sans renvoi le verdict de Rennes. Dreyfus est réhabilité.

13 juillet : Dreyfus est réintégré dans l'armée comme chef d'escadron et élevé à la dignité d'officier de la Légion d'honneur, Picquart comme général de brigade.

25 octobre : constitution du ministère Clemenceau ; Picquart est nommé ministre de la Guerre.

### 1908

Cours de Madame Populaire (BD1)

4 juin : transfert des cendres d'Émile Zola au Panthéon. Au cours de la cérémonie, Grégori tire deux coups de revolver sur Dreyfus et le blesse au bras. Le 11 septembre, il sera acquitté par la cour d'assises de la Seine.

**1935**

11 juillet : mort du lieutenant-colonel Alfred Dreyfus.

## **Littérature de la Résistance et de la guerre**

**VERCORS, LE SILENCE DE LA MER**

---